



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 7 juin 2018,

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

Mercredi 13 juin 2018 à 20h45
A l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis
LANSLEBOURG MONT-CENIS
73 500 VAL-CENIS

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mai 2018**
- 3. Compte rendu au conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise
 - 4.2. Convention d'occupation du domaine public – Terrain agricole du Plan Verney sur la commune déléguée de Termignon
 - 4.3. Convention d'occupation de la salle polyvalente de Val Cenis le Haut par VVF Villages de Lanslevillard pour l'été 2018
 - 4.4. Convention d'occupation temporaire aux fins d'exploitation du plan d'eau au lieu-dit « Herbefin » - Secteur de Lanslebourg
 - 4.5. Navette d'Entre deux Eaux :
 - Fonctionnement de la navette pour 2018 ;
 - Demande de délégation de compétence auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes – navette entre deux eaux – secteur de Termignon – Annule et remplace la délibération d2018_05_09 en date du 29 mai 2018 et portant même objet
 - 4.6. Motion contre la fermeture de la trésorerie de Lanslebourg
- 5. Finances**
 - 5.1. Décisions modificatives budgétaires
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1. Convention avec le CDG73 pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire
- 7. Urbanisme / Forêt / Patrimoine / Agriculture**
 - 7.1. Lotissement de Lenfrey – secteur de Bramans : vente du lot n° 10 - Annule et remplace la délibération D2018_04_11 en date du 11 Avril 2018 portant même objet
 - 7.2. Lotissement de Lenfrey – secteur de Bramans : vente du lot n° 20
 - 7.3. Vente de la parcelle G 802 – secteur de Bramans
 - 7.4. Vente de parcelles situées à la Combe Sainte Marie – Secteur de Lanslebourg Mont-Cenis
 - 7.5. Echange de la parcelle E 608 contre une partie de la parcelle communale D 834 dans le cadre des travaux de remplacement de la télécabine du Vieux-Moulin
- 8. Domaines skiables**
 - 8.1. Délibération valant déclaration de projet et réponse au rapport du commissaire enquêteur pour l'opération suivante :
 - Dossier d'enquête publique préalable à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la création de la nouvelle gare de départ de la télécabine du Vieux Moulin, conjointe à une enquête parcellaire.
 - Dossiers d'enquête parcellaire pour l'instauration de servitude de domaine skiable dans le cadre du remplacement de la remontée mécanique du Vieux Moulin et du télési au Plan des Champs et la création de différents ouvrages associés (enneigeurs, remodelage de pistes...).
 - Dossier d'enquête parcellaire pour l'instauration de servitude de passage de canalisations publiques dans le cadre du remplacement de la remontée mécanique du Vieux Moulin.
- 9. Informations et questions diverses**

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire,
Jacques ARNOUX

